

Mouflon de Corse.

L'insularité de la Corse en fait une région originale aux spécificités multiples. La flore et la faune sauvage insulaires n'échappent pas à ce particularisme. Elles sont caractérisées par une forte proportion de taxons n'existant nulle part ailleurs : les endémiques. La nécessité de protéger ce patrimoine exceptionnel est apparue comme une priorité absolue lors de la définition des ORGFH.

Corinne Piétri¹, Marie Luce Castelli¹, Marie-Cécile Andrei-Ruiz², Bernard Boisaubert³

- 1 Office de l'environnement de la Corse Corte.
- 2 Office de l'environnement de la Corse/Observatoire conservatoire des insectes de Corse – Corte
- 3 ONCFS Délégation régionale Alpes-Méditerranée-Corse – Aix-en-Provence.

Qu'est-ce qu'une endémique?

C'est un taxon possédant une aire de distribution bien délimitée et réduite dans le monde.

En Corse, certaines espèces sont des endémiques strictes, présentes uniquement dans l'île. D'autres, plus nombreuses, sont des endémiques cyrno-sardes, qui ont une aire de répartition restreinte à la Corse et à la Sardaigne. D'autres enfin, peuvent avoir comme aire de répartition la Corse et d'autres territoires voisins.

La taille réduite de leur aire confère une fragilité aux espèces endémiques. Ainsi en va-t-il de la Sittelle corse, par exemple ; bien que son effectif paraisse stable depuis plusieurs décennies, sa pérennité demeure néanmoins menacée par sa répartition mondiale limitée à quelques km².

Il existe, en Corse, une dynamique locale concernant certaines espèces rares et menacées et particulièrement les endémiques.

Une des grandes orientations régionales est de conforter les actions existantes, en l'occurrence le programme Life « Conservation et extension des populations de mouflons corses en Corse », le programme de réintroduction du Cerf de Corse et les plans de restauration de la Sittelle corse et de l'Autour des palombes cyrno-sarde.

A contrario, certaines endémiques, dont la plupart sont des invertébrés, restent peu connues, tant du point de vue de leur biologie que des tendances d'évolution des populations ou de leur fonctionnement écologique. Des informations manquent sur les habitats, notamment en termes de localisation ou de répartition régionale. Ces lacunes nuisent à la mise en place de mesures pertinentes de gestion de ces espèces.

La conservation d'une espèce animale implique d'en connaître tous les aspects biologiques et écologiques. Pour ce faire, une orientation intitulée « Améliorer la connaissance et le suivi de certaines espèces de la faune sauvage et de ses habitats » concerne de nombreuses endémiques

dont le Nacré tyrrhénien (lépidoptère), le Discoglosse corse ou l'Euprocte de Corse (batraciens). Toujours dans un souci d'améliorer la connaissance, une orientation régionale spécifique a été rédigée pour le Porte-queue de Corse.

Deux exemples d'actions à conforter : le développement des populations de Mouflon et de Cerf de Corse

Le Mouflon de Corse : une figure emblématique

Le Mouflon de Corse (*Ovis gmelini musi-mon*) compte trois variétés: Mouflon de Corse (var. *corsicana*), Mouflon de Sardaigne (var. *musimon*) et Mouflon de Chypre (var. *ophion*). La population de mouflons présente sur le territoire corse est l'unique représentante de la variété *corsicana*.

Alors que plus de 2 000 mouflons avaient été recensés en Corse en 1827, on estime actuellement la population à environ un millier d'individus. Cet effectif est divisé en deux noyaux distincts, l'un au Sud dans le massif de Bavella, l'autre au Nord dans le massif du Cinto, et répartis respectivement autour des réserves de chasse et de faune sauvage de Bavella et d'Asco. C'est très certainement grâce à ces deux sanctuaires que l'extinction définitive du Mouflon a pu être évitée.

L'enjeu régional est donc le maintien et le développement des populations de Mouflon de Corse en Corse. L'orientation régionale est apparue comme évidente lors des réunions des groupes de travail : rétablir une aire de répartition du Mouflon de Corse continue sur l'ensemble de la montagne corse. Des actions sont déjà engagées dans ce sens. Il s'agit du programme européen Life-Nature « Conservation et extension des populations de mouflons corses en Corse ». Ce programme est conduit par le Parc naturel régional de Corse (PNRC) depuis novembre 2003 avec le concours de l'ONCFS, l'INRA, l'OEC, la DIREN, l'ONF... Il se propose essentiellement de relâcher des individus dans le centre de la Corse, grâce à des élevages (enclos) créés à Bavella et à Asco et eux-même alimentés par des animaux capturés sur place. Cet ambitieux travail est couplé à une amélioration du suivi des effectifs actuels et à une sensibilisation accrue des scolaires et du grand public à la protection de cette espèce.



Le retour du Cerf de Corse

Le Cerf de Corse (*Cervus elaphus corsi-canus*) est une sous-espèce dont la répartition mondiale se limite à la Corse et à la Sardaigne.

En Corse, il était bien répandu jusqu'à la fin du 18° siècle, occupant la plupart des régions de basse et de moyenne altitude. Mais durant la première moitié du 19° siècle, ses effectifs ont subi une diminution constante due à une pression cynégétique excessive et au braconnage, jusqu'à le faire disparaître complètement de l'île dans les années 1960.

En 1985, un programme d'élevage du cerf insulaire fut engagé par le PNRC en vue de le réintroduire dans l'île (voir l'encadré I).

Lors de l'élaboration des ORGFH, il est apparu important de conforter cette action et de préconiser de poursuivre cette politique de réintroduction du Cerf de Corse en multipliant les lâchers, avec l'objectif, à terme, de permettre des prélèvements par plan de chasse. Les orientations régionales visent également à mettre en place un suivi des effectifs et de la répartition spatiale de l'espèce.

Encadré 1 - L'expérience positive du Cerf

Un programme d'élevage du Cerf de Corse est engagé par le Parc naturel régional de Corse depuis vingt ans, en vue de le réintroduire dans l'île.

En 1985 puis en 1987, un total de huit cerfs en provenance de Sardaigne sont introduits dans un enclos sur la commune de Quenza. Dès 1987, les premières naissances en enclos sont observées.

La nécessité de garantir la pérennité de l'opération, en cas d'accident majeur sur l'enclos de Quenza, conduisit à créer deux nouveaux enclos à Casabianda et à Ania di Fium'Orbu.

En 1991, 11 animaux issus de Quenza peuplent l'enclos de Casabianda et en 1994, 14 cerfs sont introduits dans l'enclos d'Ania di Fium'Orbu.

En 1997, l'effectif en enclos dépassait les 100 individus, permettant alors d'envisager la réintroduction d'un premier noyau de repeuplement. Un lâcher de 24 animaux a été effectué en 1998 dans la vallée d'Asinao sur la commune de Quenza. Onze mois plus tard, ces animaux occupaient un espace proche du lieu de lâcher.

En 1999, un deuxième lot comprenant également 24 individus a été lâché sur la commune de Chisa. En 2002, un renforcement de la population existante dans la vallée d'Asinao s'effectue grâce au lâcher de 16 cerfs. En 2004, Saint-Pierre de Venaco est le troisième site de relâcher. L'opération a concerné une trentaine d'animaux.

faune sauvage n° 270/janvier 2006

Un exemple d'action à mettre en place : le suivi coordonné des populations de Porte-queue de Corse

Une espèce phare de l'entomofaune insulaire

Bien que relativement uniformément réparti sur le territoire corse, *Papilio hospiton* montre des densités généralement faibles. Cette relative rareté s'explique par des facteurs liés à la biologie de ce papillon qui n'a pratiquement qu'une seule génération, très étalée dans le temps. Elle s'explique également par des facteurs écologiques, tels que les incendies et le parasitisme qui s'avèrent être de véritables menaces.

Enfin, il ne faut pas oublier que cette espèce a été et est encore, malgré les conventions de Berne et de Washington, l'objet de la convoitise des collectionneurs.

Une des actions à mettre en place pour protéger le Porte-queue est le réseau d'observation des insectes protégés de Corse. Cet outil innovant vise à mieux connaître l'entomofaune de l'île, afin de mieux la gérer.

La mise en place effective de ce réseau d'observation est prévue pour début 2006. Un CD-Rom de formation à la reconnaissance des neuf insectes protégés présents en Corse vient d'être réalisé par l'unité Observatoire conservatoire des insectes de Corse (OCIC) de l'Office de l'environnement de la Corse. Il sera distribué fin 2005, en parallèle avec la mise en ligne d'un site Internet destiné à faire le lien entre les membres du réseau d'observation. Une base de données, en accès réservé, permettra la saisie directe des observations réalisées sur le terrain. Ce réseau contribuera à améliorer notre connaissance sur la répartition actuelle, la biologie, l'éthologie, ainsi que sur les densités de population des insectes protégés. Les informations recueillies serviront à proposer la mise en œuvre de mesures de gestion indispensables à la conservation de ces espèces menacées. A ce titre, une attention toute particulière sera portée à l'endémique cyrno-sarde Papilio hospiton.

Les ORGFH en Corse ont été conduites par la DIREN puis par l'OEC après le transfert de compétences prévu par la Loi Chasse de juillet 2003. Passé sous la responsabilité de la Collectivité territoriale de Corse, le dossier a continué de bénéficier de l'appui technique de l'ONCFS.

La collectivité territoriale de Corse, qui s'est beaucoup impliquée dans l'élaboration de ces ORGFH, regrette que la Loi DTR votée en 2005 ait ensuite supprimé cette possibilité offerte aux régions ».

Ces orientations régionales, qui se sont attachées à intégrer au mieux toutes les spécificités corses, sont le fruit d'une concertation élargie à tous les acteurs impliqués dans la gestion de la faune sauvage et de ses habitats. Cette mise en commun exemplaire des compétences a permis de donner à ce travail sa crédibilité et sa viabilité.

Contacts

- Office de l'environnement de la Corse
 Avenue Jean Nicoli, 20250 Corte (tél.: 04 95 48 11 82).
- ONCFS, Délégation régionale Alpes-Méditerranée-Corse – DIREN PACA – Le Tholonet, BP 120, 13603 Aix-en-Provence cedex (tél.: 04 42 66 65 28).

Liste des sigles utilisés

DIREN : Direction régionale de l'environnement

INRA: Institut national de recherche agronomique

OCIC : Observatoire conservatoire des insectes de Corse

OEC : Office de l'environnement de la Corse

ONCFS: Office national de la chasse et de la faune sauvage

ONF: Office national des forêts

PNRC : Parc naturel régional de Corse



Porte-queue de Corse.

80 faune sauvage n° 270/janvier 2006